Image not found or type unknown

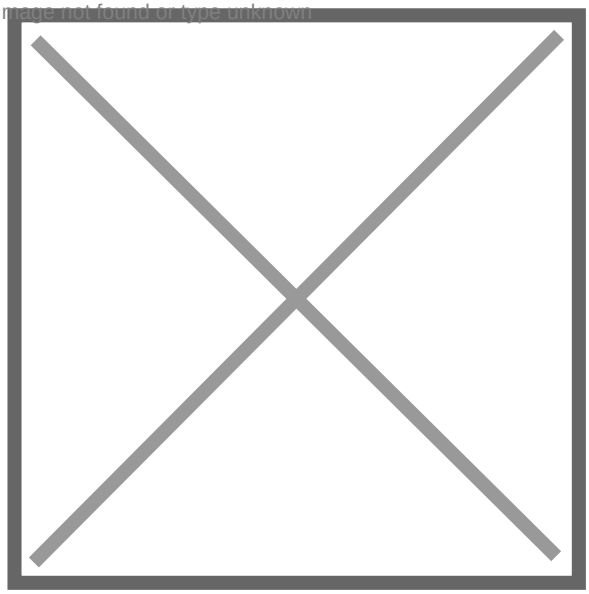

Frais enlèvement nid guêpe

Par **martine**, le **30/08/2012** à **17:07**

Bonjour,

Ma mère a loué sa maison depuis novembre 2011. La locataire vient de faire enlever un nid de guêpe dont je ne connais pas l'emplacement exacte, et elle adresse la facture d'un montant de 100 euros environ pour que ma mère paye. Est-ce normal ou est-ce au locataire de payer les frais ? Elle veut également faire enlever des thuyas et demande également à ma mère de payer le paysagiste alors que nous n'avons pas du tout l'intention de faire enlever ses arbres mais plutôt de les élaguer.

Merci de votre réponse.

Sincères salutations
Martine Marcel

Par **Lag0**, le **30/08/2012** à **17:31**

Bonjour,
Pour ce qui est de la désinsectisation, les produits sont une charge récupérable mais pas la main d'oeuvre.
Donc normalement, le locataire devait vous demander de faire procéder à la destruction du nid de guêpes, vous auriez mandaté un professionnel qui vous aurait fait une facture avec 2 postes et vous auriez rechargé au locataire le poste "produits".
Mais là, comme le locataire a lui-même fait détruire le nid, vous n'avez aucune obligation de le rembourser de quoi que ce soit. Il a commandité les travaux, vous privant ainsi du choix du

professionnel et de la discussion des tarifs, il en assume la facture...

Par **martine**, le **30/08/2012** à **18:55**

Merci de votre réponse je vais faire le nécessaire. Mais quand est-il des thuyas ?

Merci

Par **Lag0**, le **30/08/2012** à **19:03**

Pour les arbres, le locataire a l'obligation d'en assurer l'entretien, c'est donc à lui de procéder (ou de faire procéder) à l'élagage périodique.
Il ne peut pas exiger leur enlèvement.
J'espère que l'état des lieux d'entrée a été fait avec soin et mentionne bien ces arbres, sinon le locataire pourrait les faire enlever à ses frais.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés